



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/CST/3
10 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Huitième session
Madrid, 4-6 septembre 2007

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du
Comité de la science et de la technologie

Analyse par le Groupe d'experts des rapports présentés
par les Parties à la cinquième session du Comité chargé
de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

**Synthèse de l'analyse faite par le Groupe d'experts des rapports présentés
par les Parties à la cinquième session du Comité chargé de l'examen
de la mise en œuvre de la Convention**

Note du secrétariat*

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la brièveté du laps de temps disponible entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

Résumé

Le Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie (CST) a été prié par la Conférence des Parties d'apporter sa contribution aux travaux du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, conformément aux décisions 1/COP.5 et 1/COP.6, en examinant les éléments du rapport dudit Comité relatifs aux processus participatifs, aux repères et indicateurs, à la surveillance et à l'évaluation de la sécheresse et de la désertification, aux systèmes d'alerte rapide visant à atténuer les effets de la sécheresse, à la recherche, aux technologies, aux connaissances et au savoir-faire, afin de proposer des mesures scientifiques appropriées tout en tenant compte des progrès accomplis dans les régions concernées. Il a réalisé une synthèse de l'analyse de 73 rapports nationaux de pays parties touchés d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, de Méditerranée septentrionale et d'Europe centrale et orientale ainsi que d'autres pays parties touchés, soumis à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Cette synthèse contient des observations sur ces rapports ainsi que des commentaires et des recommandations sur la façon de les améliorer. Elle envisage également de nouvelles mesures que pourraient prendre le CST et le Groupe d'experts, des travaux de recherche supplémentaires et un renouvellement des échanges entre les pays (développés ou en développement) ainsi qu'entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. L'analyse complète des rapports élaborée par le Groupe d'experts figure dans le document ICCD/COP(8)/CST/INF.2.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	4
II. CONCLUSIONS GÉNÉRALES	4 – 31	4
A. Observations relatives aux domaines thématiques	10 – 16	5
B. Principaux aspects positifs.....	17 – 23	6
C. Principaux aspects négatifs.....	24 – 30	7
D. Différences/similarités entre les pays et les régions	31	8
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	32 – 33	8

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision 15/COP.6 sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du Comité de la science et de la technologie (CST), la Conférence des Parties a prié le Groupe d'experts d'axer ses efforts sur les questions mises en lumière par l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d'autres rapports pertinents, et d'informer le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire du CST, de l'efficacité et de l'adéquation de ces programmes aux fins de l'application de la Convention.
2. Le présent document contient une synthèse des rapports nationaux soumis par des pays parties touchés d'Asie, d'Amérique latine, de Méditerranée septentrionale et d'Europe centrale et orientale ainsi que d'autres pays parties touchés. Au total 73 rapports ont fait l'objet d'un examen, qui est présenté de manière plus détaillée dans le document ICCD/COP(8)/CST/INF.2.
3. Les rapports de Parties dont le programme d'action national (PAN) est bien établi dans le cadre du processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) et ceux de Parties qui n'ont présenté que récemment leur PAN ou qui se trouvent encore au stade de sa formulation et de sa ratification diffèrent tant par la forme que par le contenu. De nombreux rapports mentionnent par conséquent des plans plutôt que des mesures. Dans certains cas, les rubriques sous lesquelles les rapports des pays sont présentés ne rendent pas compte de la diversité des activités exécutées.

II. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

4. Les rapports donnent un aperçu des efforts déployés par les pays pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention. Bon nombre de pays s'intéressent depuis peu à la Convention et leurs rapports font état de l'absence de politique relative à l'utilisation des terres, d'orientations contradictoires et du fait que les ministères impliqués sont trop nombreux – ce qui entrave le processus et limite les progrès.
5. Dans de nombreux cas, les pays sont parfaitement au fait des enjeux, des causes et des conséquences de la désertification. Il est admis, par exemple, que le déboisement peut être la «première phase» du processus de désertification. Cependant, l'un des principaux problèmes à régler dans l'optique de la Convention réside dans la distinction à opérer entre les pays dans lesquels un vrai risque existe et qui souhaitent véritablement prendre des mesures de prévention et de remise en état et ceux qui assimilent la «désertification» à une possibilité d'obtenir un financement international sur la base d'une interprétation très large des définitions. À cet égard, de nombreux rapports sont riches de descriptions qualitatives mais accusent un manque déconcertant de données quantitatives.
6. À de rares exceptions près, les institutions ne facilitent généralement pas l'accès aux informations sur les ressources naturelles. L'intérêt du public pour la mise en place de moyens d'accéder aux bases de données n'est pas véritablement compris. Les informations sont en outre disséminées entre de nombreuses institutions. Il est décevant de constater qu'on ne fait guère mention, dans certains rapports présentés par des pays dont le PAN est opérationnel, de la mise au point d'indicateurs, d'où un faible niveau d'évaluation et une piètre surveillance. Sans de tels dispositifs, il est impossible de mesurer les progrès accomplis. De nombreuses déclarations

soulignent l'importance des indicateurs, de la surveillance et de l'évaluation, mais les mesures concrètes sont rares.

7. De façon réaliste, la dégradation des terres est considérée non seulement comme une menace pour l'environnement mais également comme un frein au développement économique et social. Toutefois, les rapports nationaux ne rendent pas compte du lien existant entre les connaissances biophysiques, socioéconomiques et culturelles, d'une part, et les activités menées pour lutter contre la dégradation des terres, d'autre part. Dans de nombreux rapports, la méthode d'évaluation de ce processus n'apparaît pas clairement.

8. Les rapports ne soulignent généralement que les aspects positifs de la mise en œuvre de la Convention et laissent à croire que tout va bien. Les problèmes rencontrés y sont rarement analysés alors que leur étude permettrait d'élaborer des stratégies pour y faire face.

9. De nombreux rapports ne font pas de distinction entre les mesures appliquées dans le cadre de politiques nationales et celles qui découlent du PAN. Il est donc difficile d'évaluer objectivement le degré d'engagement des pouvoirs publics.

A. Observations relatives aux domaines thématiques

1. Évaluation et surveillance de la désertification

10. La plupart des pays ont fourni des renseignements généraux à la rubrique évaluation avec différents niveaux de quantification, soit dans le corps du rapport soit dans le profil de pays. Certains ont abordé le thème de la surveillance ou ont donné peu d'informations sur ce sujet. De nombreux pays ont indiqué que le manque de systèmes établis et de financement était un frein au progrès. Le transfert de technologie des pays ayant mis en place des systèmes de surveillance efficace vers ceux qui assurent pouvoir les utiliser restait insuffisant. Peu de pays ont ainsi recouru aux systèmes de surveillance pour prendre des décisions. Des outils permettant de partager l'information sont nécessaires.

2. Repères et indicateurs

11. La mise au point de repères et d'indicateurs n'a guère progressé. De nombreux pays indiquent que des indicateurs sont en cours d'élaboration, mais ne fournissent pas d'informations précises. La question des repères est rarement traitée. Lorsqu'il est question d'indicateurs, il s'agit dans la majorité des cas d'indicateurs biophysiques ou socioéconomiques de l'état des sites. Les indicateurs mesurant l'efficacité de la gestion ne sont pratiquement pas mentionnés.

3. Systèmes d'alerte rapide

12. De nombreux pays évoquent des systèmes d'alerte rapide faisant partie de leur PAN, ou disposent d'un système partiellement opérationnel (par exemple un réseau météorologique) qui sera mis à niveau à mesure qu'ils pourront y consacrer le financement et la technologie nécessaires. La plupart des pays reconnaissent l'intérêt de tels systèmes mais, comme pour la surveillance, le transfert de technologie est insuffisant entre les pays qui les ont mis en place et ceux qui pourraient les utiliser.

4. Remise en état des terres dégradées

13. La plupart des pays qui ont présenté des rapports fournissent quelques chiffres sur la remise en état des terres dégradées, mais cette question ne fait pas réellement l'objet d'une évaluation quantitative.

5. Connaissances traditionnelles

14. Le lien entre les connaissances traditionnelles et la compréhension scientifique des phénomènes est manifestement insuffisant alors qu'il permettrait de comprendre les pratiques et de favoriser le transfert de technologie. Les connaissances traditionnelles sont peu accessibles, et si l'on n'essaie pas de remédier d'urgence à ce problème, une grande partie de ces connaissances disparaîtront.

6. Approche participative

15. De nombreux pays indiquent qu'ils ont organisé des ateliers et que les communautés ont participé à l'élaboration des PAN. Plus de la moitié des pays jugent qu'il est urgent de renforcer les capacités à toutes les étapes du processus de mise en œuvre.

7. Lien avec d'autres conventions

16. Presque tous les pays indiquent dans quelle mesure ils ont mis en œuvre la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, certains faisant également état de la Convention de Ramsar relative aux zones humides. De nombreux pays ont tiré parti du projet d'auto-évaluation nationale des capacités prévu par le Programme des Nations Unies pour le développement PNUD/Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour entreprendre des activités relevant de la Convention sur la lutte contre la désertification. Certains font état d'une synergie entre les conventions et plusieurs indiquent que leurs organismes de coordination nationaux (OCN) s'occupent des trois conventions. Les exemples de synergie réelle sont cependant rares.

B. Principaux aspects positifs

17. De nombreux pays ont créé ou adopté une législation visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention, par le biais de lois ou de décrets régissant expressément l'utilisation des terres, qu'il s'agisse d'en prévenir la dégradation, protéger la diversité biologique ou de contribuer à la mise en place de systèmes de production respectueux de l'environnement, autant de résultats remarquables à mettre au compte de la Convention.

18. L'exécution du projet PNUD/FEM d'auto-évaluation nationale des capacités en matière de gestion de l'environnement mondial a favorisé l'établissement de liens entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification. Grâce à ce programme, les pays ont pu envisager et prendre l'initiative de mettre en œuvre les conventions des Nations Unies relatives à l'environnement. Certains rapports indiquent que des pays sont prêts à adhérer à la Charte du Conseil de l'Europe sur la protection et la gestion durable des sols et à l'appliquer, ainsi qu'à s'orienter vers une stratégie thématique en faveur de la protection des sols, qui s'avère utile dans l'optique de la lutte contre la dégradation des terres.

19. De nombreux pays ont créé ou désigné un OCN chargé de leur PAN. Ces organismes fonctionnent au sein de ministères ou d'instances gouvernementales dotées de pouvoirs plus ou moins étendus. L'OCN est parfois appuyé par un groupe multidisciplinaire technique. Une telle expérience devrait être transposée dans tous les pays.
20. Dans certains pays, le PAN (ou certaines de ses composantes) est incorporé dans des stratégies nationales de développement, ce qui accroît généralement les possibilités d'accéder à un financement national stable permettant de le mettre en œuvre et assure en outre un soutien politique impossible à obtenir par d'autres voies.
21. Dans la quasi-totalité des cas, les pays ont eu accès à des fonds internationaux pour appliquer des mesures ou des programmes précis. Ces fonds ont parfois été complétés par des moyens de financement supplémentaires provenant de sources nationales, ce qui est un signe manifeste de l'intérêt croissant suscité par la Convention.
22. Les responsables politiques sont de plus en plus conscients qu'il est important d'enrayer la dégradation des terres. Les rapports montrent que la coopération internationale se renforce, notamment entre pays d'une même région. Les PAN vont sans doute commencer à bénéficier d'un appui politique, en particulier dans les pays plus ouverts aux marchés internationaux, ce qui facilitera la mise en œuvre de la Convention.
23. Il est encourageant de constater que les femmes et les jeunes filles participent aux programmes et contribuent aux processus de remise en état, d'évaluation et de prise de décisions. Cependant, les pays omettent souvent de présenter certaines des activités qui ont vraisemblablement été entreprises, et d'en donner des exemples notamment le rôle des médias ou la communication avec les détenteurs de connaissances traditionnelles. De nombreux pays établissent des liens entre leur PAN et le système éducatif classique, certains aspects de la gestion durable des terres étant intégrés aux programmes d'études.

C. Principaux aspects négatifs

24. En dépit des efforts déployés par de nombreux pays pour mettre en œuvre leur programme d'auto-évaluation nationale des capacités, la synergie entre les conventions des Nations Unies continue de faire défaut et les exemples de véritable synergie sont rares. Des pays pourraient avoir besoin d'une assistance technique accrue pour mettre en œuvre une synergie efficace par le biais de programmes intégrés.
25. Les rapports ne font pas apparaître d'avancées réelles en matière de sensibilisation du grand public. Il n'y a pas, à de rares exceptions près, de programmes à cet effet. Les institutions ne sont pas très ouvertes et les utilisateurs n'y ont pas facilement accès. On note un certain désintérêt de la population à l'égard des données biophysiques sur les ressources naturelles tandis que les modalités d'accès aux informations d'ordre social et économique semblent meilleures.
26. Le public participe de façon sporadique et non systématique, et peu de pays signalent la mise en place de procédures régulières de participation. Des ateliers (nationaux ou locaux) sont parfois organisés, mais les utilisateurs finals n'ont pas vraiment connaissance des résultats obtenus, ce qui peut décourager la participation à long terme.

27. La remise en état continue d'être privilégiée au détriment de la prévention. Il semble qu'il soit plus facile, pour certains pays, de prendre des mesures correctives que de prévenir le problème. Les initiatives entreprises visent plus souvent les symptômes que les causes de la désertification.

28. Les pays se sont pratiquement tous abstenus de procéder à une évaluation économique de la dégradation des terres et à une analyse coûts/avantages des mesures à prendre pour l'empêcher ou en limiter les effets. Il serait très utile d'avoir des chiffres pour convaincre les responsables politiques.

29. Des repères et des indicateurs ont été élaborés, mais la plupart des pays ne les utilisent pas efficacement. Les systèmes de surveillance et les systèmes d'alerte rapide sont insuffisamment mis à profit.

30. Le savoir traditionnel reste dissocié de la compréhension scientifique.

D. Différences/similitudes entre les pays et les régions

31. Les rapports émanant des autres pays parties touchés concordent *grosso modo* les uns avec les autres mais la plupart des autres régions présentent des différences internes considérables entre les pays relativement avancés dans le processus et ceux qui l'ont à peine engagé. Ces variations sont généralement d'une ampleur comparable d'une région à l'autre. Les pays d'Asie et du Moyen-Orient, en particulier, semblent coopérer au niveau régional.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

32. La synthèse des rapports nationaux permet de tirer les conclusions suivantes:

a) Il est nécessaire de déterminer si les mesures actuellement mises en œuvre produisent ou non l'effet escompté;

b) La science et la technologie sont d'une importance cruciale pour comprendre les phénomènes et les efforts visant à influencer sur ceux-ci;

c) Il faut se conformer aux guides de présentation des rapports pour pouvoir comparer et évaluer les résultats;

d) Les pays ont considérablement avancé dans la compréhension des phénomènes;

e) Il faut opérer un changement de paradigme et prévoir, outre des mesures de riposte et de remise en état (qui reste bien sûr tout à fait opportunes), des mécanismes ou des moyens permettant d'anticiper ou de prévenir;

f) L'élaboration d'indicateurs n'étant pas suffisamment rapide, les succès obtenus ne peuvent être mesurés, et l'efficacité des programmes n'est pas optimale;

g) Les progrès scientifiques devraient pouvoir être connus des populations touchées par la désertification et pas seulement des scientifiques échangeant des résultats à l'occasion de réunions;

h) Il faut donc aplanir les obstacles qui empêchent de prendre des mesures et faire en sorte que les capacités existantes s'articulent sur des interventions, faute de quoi l'examen des problèmes peut ne pas avoir l'efficacité voulue s'il ne débouche pas sur des initiatives là où celles-ci seraient le plus nécessaires.

33. Les recommandations ci-après ont été formulées sur la base de la synthèse des rapports nationaux, pour que le Comité de la science et de la technologie les examine:

- a) Prévoir des mécanismes pour faciliter la mise au point et l'utilisation d'indicateurs;
- b) Faciliter le renforcement des capacités;
- c) Améliorer les capacités d'exploiter les systèmes d'alerte rapide et les systèmes de surveillance;
- d) Améliorer les rouages institutionnels et la coordination et fournir une aide pour développer les effets de synergie entre les conventions et entre les organismes qui les mettent en œuvre;
- e) Transposer le savoir traditionnel pour aboutir à une compréhension scientifique;
- f) Veiller à ce que, pour l'avenir, deux ensembles de critères puissent être appliqués à l'examen des rapports nationaux en vue de tenir compte des différences existant entre des pays qui se trouvent à différents stades du processus de mise en œuvre, ce qui influe sur les rapports qu'ils doivent établir.
